

# CONSEIL GENERAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du 29 Mai 2009

---

Commission n° 6 - Affaires Culturelles, Patrimoine et Tourisme

Commission n° 1 – Aménagement durable du territoire et Environnement

Commission n° 5 - Education, Jeunesse et Sports, Affaires Internationales

DGA-E – SERVICE DE LA COORDINATION ADMINISTRATIVE ET DU TOURISME

## RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL N° 6/01

OBJET : Présentation et approbation du nouveau Schéma Départemental du Tourisme pour la période 2009-2013.

- Ensemble du Département

**RÉSUMÉ** : Le tourisme constitue aujourd'hui un facteur-clé du développement seine-et-marnais. La présence sur le territoire de grands sites patrimoniaux, naturels et de loisirs, de Disneyland Resort Paris et de la deuxième capacité d'hébergement d'Ile-de-France, font ainsi du secteur le deuxième employeur départemental. De plus, la variété et la richesse de l'offre seine-et-marnaise se traduisent par une assise territoriale large du potentiel touristique, illustrée par la création successive des trois pôles régionaux, qui couvrent la quasi-totalité du territoire. Le tourisme est enfin un élément structurant de l'identité départementale, tant vis-à-vis de l'extérieur que des seine-et-marnais, pour qui il constitue l'un des principaux vecteurs d'appropriation du territoire.

Fort de ces enjeux, le Département a lancé en 2008 l'élaboration de son nouveau schéma départemental du tourisme pour 2009-2013. Cette démarche, menée dans un contexte de dégradation rapide de la conjoncture économique, a été placée de manière volontariste dans une perspective de développement durable, et s'inscrit dans le cadre de l'Agenda 21 départemental.

Ce nouveau schéma, élaboré en concertation avec les acteurs – publics et privés – du tourisme seine-et-marnais, définit, à partir d'un diagnostic partagé, les 6 ambitions et les 17 actions de la politique touristique départementale pour les cinq prochaines années. Il s'inscrit, à ce titre, dans l'élaboration du futur projet de territoire départemental, ainsi que dans la révision, en cours, du schéma régional du tourisme et des loisirs.

L'article L132-1 du Code du Tourisme prévoit que « dans chaque département, le Conseil général établit, en tant que de besoin, un schéma d'aménagement touristique départemental. Ce schéma prend en compte les orientations définies par le schéma régional de développement du tourisme et des loisirs ». Le schéma départemental du tourisme a donc vocation à affirmer les grandes orientations de la politique départementale en faveur du développement touristique, dans ses différentes composantes, pour une période définie.

Le Département de Seine-et-Marne a utilisé, en 2002, cette faculté ouverte par la loi et a adopté son premier schéma départemental du tourisme et des loisirs, pour une période de cinq ans. Son plan d'actions, qui a donné lieu à de nombreuses réalisations ayant fait l'objet d'un bilan préalablement à l'élaboration du nouveau schéma, était structuré autour de 4 axes stratégiques :

- observer l'économie touristique pour informer, former et accompagner les professionnels,
- aménager le territoire,
- assurer une communication départementale et promouvoir un réseau d'accueil et d'informations touristiques,
- développer le marketing touristique.

La révision des grandes orientations de la politique départementale en faveur du développement touristique a été menée en association étroite entre le Département et le Comité Départemental du Tourisme. Elle s'est appuyée sur deux principes fondamentaux :

- l'articulation du futur schéma du tourisme avec l'ensemble des politiques départementales, et en particulier l'Agenda 21,
- l'association des principaux acteurs du secteur touristique seine-et-marnais à l'élaboration du nouveau schéma, par la mise en place de phases de concertation.

Lancée au printemps 2008, la révision du schéma départemental du tourisme s'est décomposée en trois phases. La première a consisté en la réalisation d'un diagnostic prospectif partagé du tourisme seine-et-marnais, à partir d'une analyse documentaire, de trois enquêtes clientèles, et d'entretiens menés avec les élus et services départementaux, ainsi qu'avec les principaux acteurs du tourisme seine-et-marnais. A l'issue de ce diagnostic, les principaux constats et enjeux identifiés ont fait l'objet d'échanges avec les professionnels du tourisme, au cours d'une série d'ateliers thématiques, qui ont permis d'aboutir à un diagnostic partagé. Celui-ci a servi de support à la définition des orientations stratégiques de la politique touristique départementale, qui ont également été débattues avec les collectivités seine-et-marnaises au cours d'une table-ronde, préalablement à leur déclinaison en plan d'actions pour la période 2009-2013.

## **1. Synthèse du diagnostic prospectif du tourisme**

Le diagnostic prospectif du tourisme seine-et-marnais met en avant l'indéniable potentiel touristique du département, qui présente une offre riche et diversifiée, dont plusieurs sites majeurs, au sein d'un bassin de population de plusieurs millions d'habitants. La structuration du territoire en trois pôles touristiques régionaux confirme la richesse et la répartition équilibrée de l'offre touristique sur le département. La Seine-et-Marne accueille également sur son territoire la première destination touristique d'Europe, Disneyland Resort Paris. Conséquence directe, le poids du tourisme dans l'économie départementale, qui est très important : avec 27 000 emplois salariés et 1 900 entreprises, il constitue la seconde activité économique seine-et-marnaise.

Le diagnostic s'est attaché à examiner le secteur du tourisme seine-et-marnais dans son ensemble, du point de vue de l'offre et de la demande, afin d'identifier ses points forts et points faibles, ainsi que ses principaux enjeux.

### Analyse des clientèles

S'il est difficile de mesurer avec précision la fréquentation touristique seine-et-marnaise, seules les entrées payantes étant susceptibles de faire l'objet d'un décompte précis, de grandes lignes se dégagent quant à la composition des clientèles touristiques et à leurs principales attentes vis-à-vis de l'offre départementale.

En dépit de la proximité de la première destination touristique mondiale, et malgré la forte proportion de clientèle internationale dans les parcs Disney, la Seine-et-Marne constitue avant tout une destination de proximité : les clientèles nationales et internationales sont assez peu représentées sur le territoire, et se concentrent sur certains sites de forte notoriété. L'essentiel de la fréquentation touristique seine-et-marnaise (hors parcs Disney) est donc constituée d'une clientèle régionale, voire locale, qui vient pour la journée et – dans une moindre mesure – pour un court séjour.

Cette clientèle familiale, qui se déplace très majoritairement en voiture, est attirée par les principaux sites patrimoniaux et de loisirs, et par l'offre de tourisme de nature seine-et-marnaise. L'utilisation d'internet, ainsi que le bouche-à-oreille, constituent les deux principaux vecteurs d'information sur l'offre touristique départementale. Les enquêtes réalisées mettent en avant une satisfaction globale des clientèles, mais pointent deux sujets de mécontentement : la desserte en transports en commun, ainsi que l'accessibilité des sites aux personnes à mobilité réduite et aux familles avec enfants en bas âge.

L'analyse de la fréquentation permet d'ores et déjà d'identifier des enjeux importants pour le développement du tourisme seine-et-marnais. Dans un contexte de crise économique, de renchérissement du coût des transports et de diminution du pouvoir d'achat des ménages, la mise en valeur du potentiel départemental en tant que destination de proximité pour la population francilienne doit être encore renforcée, en cherchant faire évoluer les pratiques d'excursions (à la journée) vers du court séjour. Par ailleurs, le rôle des seine-et-marnais dans la promotion du territoire, vis-à-vis de leur entourage familial et amical, constitue un levier important qu'il convient également de conforter. Les clientèles nationales et internationales doivent enfin faire l'objet d'une stratégie spécifique, différenciée de celle mise en œuvre vis-à-vis des clientèles régionales et locales.

#### Analyse de l'offre touristique seine-et-marnaise

Le diagnostic réalisé s'est attaché à analyser, secteur par secteur, l'offre touristique seine-et-marnaise afin d'en dégager les grandes caractéristiques, et d'identifier les enjeux spécifiques à chacune de ses composantes. Les éléments ainsi rassemblés ont fait l'objet d'échanges avec les acteurs du tourisme au cours d'ateliers thématiques réunis en décembre 2008.

Dans le domaine **patrimonial et culturel**, la Seine-et-Marne présente une offre riche et diversifiée, dont le dynamisme repose sur quelques grands sites : les châteaux de Fontainebleau, Vaux-le-Vicomte et Blandy-les-Tours, et Provins, véritables locomotives du secteur en termes de fréquentation (1,5 millions de visiteurs par an en cumul), et sur des thématiques fortement présentes : la peinture, le médiéval, les châteaux, l'art contemporain. Maillant l'ensemble du territoire départemental, l'offre patrimoniale et culturelle est hétéroclite, et les enjeux entre les différents équipements sont donc très divers. Les grands sites poursuivent leur propre stratégie de développement, les équipements d'intérêt plus local peinant à s'inscrire dans une réelle dynamique touristique. Deux grands enjeux ont émergé de ce constat : la nécessaire mise en réseau des acteurs, afin de développer les synergies, et la valorisation d'une offre culturelle de qualité, reposant notamment sur l'évènementiel, facteur de désaisonnalisation de l'activité.

En matière de **tourisme de nature**, le Département présente également une offre très importante, largement diversifiée, et génératrice d'une forte fréquentation : le nombre annuel de visites de la Forêt de Fontainebleau est ainsi estimé à 17 millions. Cette offre, qui attire surtout une clientèle régionale et locale, n'apporte cependant que peu de retombées pour le territoire, si ce n'est la problématique de la préservation des sites. Ce constat s'explique notamment par le manque de services associés (hébergement, restauration, location d'équipements...) et donc la faiblesse de la mise en tourisme du potentiel nature du Département. Les enjeux identifiés portent donc d'une part sur la valorisation des filières les plus porteuses d'identité et de retombées économiques (escalade, golf, randonnées...), et d'autre part sur la mise en réseau et la professionnalisation des acteurs du tourisme de nature.

Le **tourisme d'affaires** constitue un volet important de l'économie touristique seine-et-marnaise : il génère ainsi 2,4 millions de nuitées par an, auxquelles doivent être ajoutés les séminaires

et événements à la journée. Concentrée autour du pôle Marne-la-Vallée, l'offre d'équipements se diffuse progressivement autour des principaux centres urbains (Sénart notamment). Toutefois, les équipements existants restent limités en nombre (le seul centre de congrès est à Disneyland Resort Paris) et en capacité d'accueil, ce qui ne permet pas, aujourd'hui, de concurrencer Paris et la petite couronne. La stratégie consiste plutôt à se positionner en complémentarité avec l'offre parisienne, et à faire valoir le potentiel départemental en matière de tourisme et de loisirs pouvant être associé au tourisme d'affaires au sens strict.

Le **tourisme social** est à ce jour peu développé sur le territoire départemental. Un nombre limité de structures sont présentes, mais près du tiers d'entre elles sont privées et non accessibles au grand public. De manière générale, le déficit seine-et-marnais en matière d'hébergement de groupes est particulièrement important, ce qui ne facilite pas le développement d'une offre sociale. La filière, peu connue, n'est pas structurée. Le Département offre pourtant un potentiel très important dans ce domaine : l'offre touristique est riche, le territoire étendu, et les besoins à l'échelle de la population régionale sont nombreux. Dans un contexte de crise économique, la Seine-et-Marne présente donc un enjeu fondamental quant au développement et à la structuration d'une offre touristique accessible à tous.

De manière transversale, en matière d'**hébergements**, la Seine-et-Marne présente la deuxième offre d'Ile-de-France, diversifiée, avec un niveau de qualité élevé. Celle-ci est toutefois largement concentrée autour du pôle Marne-la-Vallée, certains sites touristiques souffrant même d'un déficit avéré (Provinois). De plus, toutes les catégories d'hébergements ne sont pas également représentées, et certaines sont actuellement sous-développées : c'est le cas notamment des hébergements de groupe, qui présentent un enjeu important au regard du potentiel de développement du territoire départemental. La restauration et la **gastronomie** constituent également un levier de l'offre touristique seine-et-marnaise : dans ce domaine, si les produits du terroir disposent d'un réseau structuré et bénéficient ainsi d'une forte valorisation, la Seine-et-Marne manque de « grandes tables », susceptibles de s'inscrire en complémentarité en tant que facteur d'attractivité touristique.

Le diagnostic sectoriel s'est enfin attaché à réaliser un focus sur le groupe **Disneyland Resort Paris**. Forte de ses 15,5 millions de visiteurs annuels, la 1<sup>ère</sup> entreprise touristique d'Europe constitue un pôle économique et d'emploi majeur pour le territoire seine-et-marnais, et présente un fort potentiel de développement qui donne lieu à de nombreux projets (centre de congrès, Village Nature...).

Le tourisme seine-et-marnais bénéficie toutefois peu des retombées de la présence de Disney : la stratégie de développement du groupe, très autocentrée, et le niveau d'intégration de l'offre Disney, se traduisent en effet par une diffusion très limitée de la fréquentation de DLRP sur les sites touristiques départementaux.

L'analyse de l'offre seine-et-marnaise laisse donc également apparaître des pistes de réflexion pour favoriser un développement équilibré du secteur. La première porte sur la nécessaire mise en réseau et en complémentarité des acteurs, au sein de chaque filière mais également de manière transversale, afin de créer des synergies et développer des offres intégrées, correspondant à la demande et permettant de passer d'une logique de visite à une logique de séjour. Un enjeu important ressort également, la nécessité de mettre l'accent sur la qualité et l'innovation des offres : il s'agit d'une part de sécuriser les clientèles, mais également de susciter le renouvellement des visites, afin d'atténuer le caractère saisonnier de l'économie touristique. Enfin, les échanges au cours des ateliers ont mis en avant la problématique de l'accessibilité de l'offre touristique départementale, notamment en matière de transports en commun.

#### Analyse de l'organisation du tourisme seine-et-marnais

La mise en œuvre de politiques touristiques sur le territoire seine-et-marnais est le fait d'un grand nombre d'acteurs, publics et privés. La définition d'une stratégie à l'échelle départementale et la mise en cohérence des actions sont assurées par le Département et son bras armé, le Comité Départemental du Tourisme, au travers des dispositifs d'accompagnement qu'ils mettent en

œuvre, et notamment les politiques contractuelles. La mise en place progressive, des trois pôles touristiques régionaux (Sud Seine et Loing en 2001, Marne Ourcq et Morins en 2004, Provinois Bassée Montois en 2007), renforce ce rôle de coordination et d'animation, en partenariat avec la Région Ile de France : le CDT apporte ainsi un accompagnement en ingénierie aux porteurs de projets, qui bénéficient du financement départemental et régional de leurs actions.

En complémentarité avec son action auprès des maîtres d'ouvrage, le CDT est également au cœur de la promotion et de la commercialisation de l'offre touristique seine-et-marnaise. Parmi les plus importants comités départementaux de France en termes de chiffre d'affaires, le CDT 77 se distingue par la composition de son offre commerciale, au sein de laquelle Disney tient une place particulière, grâce aux partenariats développés au fil des ans. Il assure enfin la promotion de Seine-et-Marne, au travers de nombreux outils (publications, site Internet, participations à des salons, partenariats médias...).

Au-delà des deux intervenants majeurs que sont le Département et le CDT, les acteurs du développement touristique sont nombreux, formant un maillage territorial équilibré notamment au travers du réseau des offices de tourisme et syndicats d'initiatives, et les partenariats se développent. Les stratégies mises en œuvre restent toutefois limitées à une échelle très locale, en raison notamment de la faible structuration territoriale de ces acteurs : ainsi, si les intercommunalités sont de plus en plus nombreuses à prendre la compétence tourisme, les OTSI restent très majoritairement communaux.

Le diagnostic de l'organisation des acteurs met donc en avant le rôle des pôles touristiques régionaux pour l'accompagnement de l'émergence des projets, et la nécessité de renforcer leur place en tant qu'outils de structuration du territoire. Il appuie également l'importance de conforter le rôle du CDT en tant que « centre de ressources » pour les acteurs du tourisme, mais aussi comme principal vecteur de promotion et de commercialisation de l'offre touristique seine-et-marnaise, au travers notamment du développement des partenariats.

#### Synthèse du diagnostic : les grands enjeux du tourisme seine-et-marnais

L'ensemble de ces éléments de diagnostic, enrichis par les débats et échanges avec les professionnels du tourisme au cours des ateliers thématiques, a permis de dégager les principaux enjeux sur lesquels doit être bâtie la politique départementale de demain en matière de développement touristique. Ces enjeux peuvent être déclinés selon deux principes d'action.

Il s'agit tout d'abord de **capitaliser** : capitaliser sur le rattachement de la Seine-et-Marne aux destinations « Paris-Ile-de-France » et « Disney » pour bénéficier de leur notoriété auprès des clientèles nationales et internationales, sur la présence sur notre territoire de grands sites, véritables locomotives de l'économie touristique ; il s'agit également de capitaliser sur les pratiques de la population seine-et-marnaise et francilienne, pour qui la Seine-et-Marne constitue déjà une destination de tourisme et de loisirs, sur le patrimoine touristique départemental, qui doit être préservé pour conserver son attractivité ; de capitaliser enfin sur le savoir-faire des acteurs, et sur la dynamique de projets qui caractérise le territoire.

Il s'agit ensuite de **qualifier** et d'**innover** : vis-à-vis des clientèles de proximité notamment, la qualité de l'offre touristique départementale, en termes de contenus, d'équipements, d'accueil, doit constituer le facteur de renouvellement des visites et d'allongement des séjours, afin de favoriser le maintien sur l'année de la fréquentation ; l'innovation, tant dans les concepts proposés, que dans les outils mis en œuvre, doit également susciter la curiosité et la surprise, donc l'émotion, qui constitue aujourd'hui l'une des principales attentes des clientèles touristiques, mais aussi permettre de d'identifier l'offre seine-et-marnaise au regard de celle de ses voisins. Il s'agit enfin d'innover dans les partenariats construits, et dans les offres proposées, en ciblant de nouveaux publics, pour proposer à tous une offre touristique adaptée.

L'ensemble de ces constats et de ces enjeux, inscrits dans une perspective de développement touristique durable du territoire seine-et-marnais, ont servi de support à la définition des grandes orientations du schéma départemental du tourisme pour 2009-2013.

## **2. Une stratégie reposant sur six ambitions**

Le socle des orientations stratégiques, à partir duquel est bâti le schéma départemental du tourisme, se décline en six ambitions, qui servent de fils conducteurs à l'ensemble des actions proposées dans ce schéma. Ces six ambitions s'appuient sur les enjeux identifiés dans le cadre du diagnostic partagé, et sont étroitement articulées avec les finalités du développement durable. Elles tiennent également compte du contexte économique, qui se traduit par une évolution des tendances de comportement des clientèles touristiques laissant apparaître un avantage comparatif important pour la Seine-et-Marne.

Les études récentes montrent en effet que les clientèles privilégient les destinations de proximité, les courts séjours, ainsi que les activités porteuses de divertissement et d'émotion, et notamment les parcs de loisirs. Forte de son inscription géographique au sein du bassin de population francilien, de la présence, sur son territoire, d'une offre touristique diversifiée et du premier parc d'attractions d'Europe, du développement d'initiatives originales, en particulier dans le domaine artistique et évènementiel, qui favorisent l'image d'un département innovant, la Seine-et-Marne s'inscrit donc pleinement dans les évolutions en cours de l'économie touristique, et dispose du potentiel susceptible de lui permettre de tirer son épingle du jeu.

Outre cette approche économique, les axes proposés de la future politique touristique visent à promouvoir, auprès des clientèles mais également des seine-et-marnais, l'identité d'un département moderne et innovant, soucieux de préserver et valoriser ses patrimoines, et de prendre en compte la diversité des publics. Il s'agit donc de développer l'attractivité touristique de la Seine-et-Marne, mais aussi de renforcer l'appropriation du territoire par ses habitants, autour d'un projet identitaire.

### Une Seine-et-Marne innovante

Cette ambition consiste à placer l'innovation au cœur du développement touristique, dans une perspective de différenciation, et donc de mise en valeur, de l'offre seine-et-marnaise.

Elle doit se traduire dans les modes de mise en tourisme des patrimoines (culturels, naturels...), en privilégiant les approches dynamiques et originales, mais également par une attention particulière portée aux initiatives nouvelles, qu'il s'agisse de concepts, d'outils, d'équipements ou encore d'évènementiels. Cette ambition doit enfin s'exprimer par une veille attentive aux évolutions du marché, permettant d'anticiper les nouvelles attentes dans la stratégie marketing et dans les techniques de commercialisation.

L'objectif est de placer l'innovation en tant qu'élément structurant de l'offre et donc de l'image touristique du Département, mettant ainsi l'accent sur sa modernité et son dynamisme.

### Une Seine-et-Marne performante

La définition de cette ambition s'appuie sur la place prépondérante du tourisme en matière d'emploi et de création de richesses pour le territoire seine-et-marnais.

Conforter et renforcer la performance du secteur touristique passe par plusieurs vecteurs : l'accompagnement prioritaire des projets structurants, générateurs de retombées économiques pour le territoire, mais aussi la mise en place de démarches qualité, ainsi que le développement de la formation et de la recherche. Il s'agit également de développer l'offre d'hébergement, et de la diversifier, afin de couvrir au mieux le territoire et les besoins, et de favoriser la mixité d'usage des équipements, pour optimiser leur utilisation, et donc leur équilibre financier. Cette ambition doit enfin s'appuyer sur la structuration des filières, et la multiplication des partenariats, afin de renforcer la promotion et la commercialisation de l'offre touristique.

Dans une perspective de développement durable, l'accent mis sur la performance économique se traduit également par un enjeu fort d'équilibrage de l'activité touristique, au plan

territorial, afin de permettre une meilleure répartition des ressources, mais également au plan temporel : le travail mené sur les facteurs d'atténuation du caractère saisonnier de la fréquentation vise effet à pérenniser l'activité, et donc les emplois correspondants.

#### Un projet seine-et-marnais porté par tous

La place accordée aux principes d'action du développement durable se traduit également par une ambition consacrée à la dimension participative de la mise en œuvre du schéma départemental du tourisme.

Il s'agit tout d'abord de poursuivre la concertation avec les professionnels seine-et-marnais du tourisme, mise en place pour l'élaboration du schéma, dans le cadre de sa mise en œuvre, afin de conforter le partage des objectifs poursuivis et de mesurer conjointement les résultats obtenus. De manière plus générale, cette ambition s'appuie également sur la volonté de renforcer l'appropriation par les seine-et-marnais de leur patrimoine touristique, dont ils constituent les premiers ambassadeurs. Il s'agit enfin de développer la transversalité et l'articulation entre les stratégies territoriales : en interne au Département, mais également vis-à-vis des principaux intervenants du développement touristique, notamment la Région Ile-de-France.

Cette ambition exprime donc la volonté de faire du schéma départemental du tourisme un projet fédérateur, porté par l'ensemble des acteurs impliqués dans sa mise en œuvre, ainsi que par la population seine-et-marnaise.

#### Une cohésion renforcée entre Disney et le territoire

Le nouveau schéma se devait d'intégrer pleinement la place et le rôle de Disney pour le tourisme seine-et-marnais : cette prise en considération se traduit par la définition d'une ambition consacrée aux relations entre Disney et le territoire départemental.

Le pôle Disney constitue aujourd'hui une destination touristique en lui-même, disposant d'un important potentiel de développement susceptible de répondre à des besoins identifiés pour le territoire seine-et-marnais : c'est le cas notamment en matière de tourisme d'affaires. Il s'agit donc d'intégrer les projets portés par l'entreprise dans les perspectives du développement touristique seine-et-marnais, et à ce titre de les accompagner, au travers de l'ensemble de nos politiques, afin d'en optimiser les retombées pour l'économie départementale. L'objectif est également, au travers de ce partenariat renforcé, de mieux inscrire le tourisme seine-et-marnais dans son ensemble au sein de l'offre Disney, en développant notamment les actions communes mises en place en matière de promotion et de commercialisation du territoire, dans le cadre d'une recherche conjointe de l'allongement de la durée des séjours.

Cette ambition s'appuie sur l'affirmation du soutien départemental aux projets portés par DLRP, dans une perspective de capitalisation sur la présence de Disney sur notre territoire, afin que sa notoriété, son niveau d'activité et son potentiel constituent des leviers du développement touristique seine-et-marnais.

#### Un tourisme pour tous

La conjoncture économique actuelle, qui confère à la finalité de développement durable relative aux solidarités une résonance particulière, a conduit à identifier une priorité forte sur la thématique du tourisme social.

Au moment où des enquêtes récentes montrent que les vacances deviennent l'une des principales variables d'ajustement du budget des familles, et que l'accès aux loisirs, plébiscité dans un climat de morosité générale, se heurte de plus en plus à la problématique du coût financier, le schéma propose d'envisager le potentiel touristique départemental sous l'angle de l'accessibilité à tous les publics. Il s'agit d'expérimenter une adaptation de l'offre touristique à différentes cibles identifiées parmi les « non-publics » actuels, en partenariat avec les acteurs de terrain, et de donner à la Seine-et-

Malgré les outils pour proposer à toutes les catégories de la population une possibilité de loisirs, voire de séjour, correspondant à ses besoins.

Au-delà de l'aide au départ en vacances, cette ambition vise donc à favoriser l'émergence et la pérennisation d'une offre à l'intention des publics éloignés d'une pratique touristique, notamment pour des raisons économiques, afin de promouvoir le développement d'un tourisme social pour la population départementale et francilienne.

#### Un tourisme respectueux de l'environnement

Le développement à long terme du tourisme seine-et-marnais ne peut enfin s'envisager qu'à la condition d'en préserver les ressources, et donc de favoriser les démarches respectueuses des patrimoines et plus largement de l'environnement.

Cette ambition consiste donc à systématiser, dans la réflexion sur les projets touristiques de demain, une approche en termes de développement durable, afin de privilégier les initiatives respectueuses de l'environnement, en matière de construction, de déplacements, de pratiques, et au travers d'équipements éco-touristiques dont l'exemplarité contribue à l'image du Département. Il s'agit également de contribuer à une répartition équilibrée de la fréquentation touristique sur le territoire, afin de préserver les sites les plus visités, et de favoriser les bonnes pratiques, en termes d'accompagnement (par la mise en place progressive d'éco-conditionnalités, par exemple) et de communication (au travers notamment d'une labellisation), dans une logique d'exemplarité.

Cette ambition, qui se place dans la continuité des engagements pris dans le cadre de l'Agenda 21 départemental, est la condition sine qua non du développement touristique durable du territoire seine-et-marnais.

Ces six ambitions constituent le socle stratégique du schéma départemental du tourisme, et irriguent de manière transversale le plan d'actions pour la période 2009-2013. Préalablement à leur déclinaison opérationnelle, elles ont fait l'objet d'un échange avec les représentants du territoire seine-et-marnais, communes, intercommunalités et conseillers généraux, au cours d'une table-ronde qui s'est tenue en février 2009, qui a confirmé l'adhésion des acteurs locaux aux axes retenus. C'est sur ce fondement qu'ont été déclinées les 17 actions qui constituent le nouveau schéma départemental du tourisme.

### **3. Le plan d'actions 2009-2013**

La construction du plan d'actions a été réalisée à partir d'une approche transversale : chaque action se rattache ainsi à plusieurs des ambitions présentées précédemment. Il s'agit ainsi de conserver la cohérence d'ensemble de la stratégie de développement touristique proposée.

La mise en œuvre de ces actions sera progressive sur les cinq années couvertes par le schéma, priorité étant donnée, à court terme, à celles s'inscrivant dans le cadre de dispositifs existants, qui seront, le cas échéant, réorientés, et au lancement des réflexions et études permettant la définition opérationnelle des projets nouveaux.

#### **1. Renforcer l'accessibilité aux équipements et sites touristiques**

Il s'agit de favoriser l'accès de tous aux équipements et activités touristiques et de loisirs, tout en privilégiant les modes de déplacements alternatifs au véhicule personnel. Un accent particulier doit être mis sur l'amélioration de la desserte de Disney, compte tenu du niveau de sa fréquentation et de ses développements attendus. Cela implique :

- une action en faveur du **développement de l'accessibilité des sites touristiques en transports en commun**, en lien avec le STIF, la Région et le CRT, passant par l'adaptation des lignes existantes, dont la mise en place d'un RER express entre Disney et Paris, la poursuite des lignes touristiques créées par le CDT, et enfin une action de



valorisation, auprès des opérateurs concernés, du Val d'Europe visant à améliorer la liaison avec les aéroports pour en faire le nouveau « hub » de l'est parisien.

- la **multiplication des initiatives et des partenariats en faveur de l'accessibilité des sites touristiques** : il s'agit d'une part de renforcer la communication pour mettre valeur la desserte existante des sites, depuis les gares et aéroports notamment, et de la valoriser par la mise en place d'une signalétique touristique dans les principales gares seine-et-marnaises. Cette action repose également sur le développement des partenariats avec les taxis et les syndicats de transport, ainsi que sur l'expérimentation des possibilités prévues par la délégation de service public PAM 77.
  - **l'accompagnement à la mise en tourisme des infrastructures douces** : il s'agit de compléter la politique départementale en faveur des liaisons cyclables par un accompagnement des maîtres d'ouvrage à la valorisation touristique des aménagements, en termes de signalétique, de communication mais également de recherche d'opérateurs susceptibles de proposer une offre de services adaptée (location de vélos, restauration...).
2. Soutenir le développement et la diversification des hébergements

L'objectif poursuivi consiste à augmenter la capacité d'hébergement départementale, en accentuant l'effort en faveur des catégories sous-représentées. De manière transversale, les initiatives en matière de développement durable et d'accessibilité handicap seront privilégiées. Cela implique :

- la **poursuite du développement d'une hôtellerie et de résidences de tourisme de grande capacité**, par le lancement d'une démarche active de recherche d'investisseurs en lien avec Seine-et-Marne Développement et la Chambre de Commerce et d'Industrie.
- le **développement d'une offre d'hébergements de groupes, en lien avec la politique régionale** : afin de se doter d'une véritable capacité dans ce domaine, inexistante à ce jour, il est nécessaire de mettre en place une politique de soutien tenant compte des spécificités de ce type d'équipements. Le développement d'une offre d'hébergements pour les groupes constitue, de plus, le préalable indispensable à la mise en œuvre d'une action en faveur du tourisme social, qui fait partie des axes forts de ce nouveau schéma. Cette nouvelle politique doit enfin être reliée aux enjeux départementaux en matière de logement, et notamment de logement étudiant, qui vont prochainement faire l'objet d'une contribution seine-et-marnaise dans le cadre de l'élaboration du schéma régional.
- la **poursuite de l'effort en faveur des hébergements touristiques** : il s'agit de conforter la politique d'aides aux hébergements actuellement menée conjointement avec la Région, en faveur des gîtes et chambres d'hôtes, de la mise aux normes de l'hôtellerie indépendante et des hébergements de plein air ou insolites.
- la **mise en œuvre d'actions en faveur de la diversification de l'accueil de plein air** : il s'agit notamment d'inciter à l'ouverture des campings résidentiels aux clientèles touristiques, et de renforcer le maillage territorial de l'accueil des camping-cars par un accompagnement renforcé des projets d'aires.
- le **renforcement de la labellisation « tourisme et handicap » des hébergements.**

3. Renouveler l'approche marketing et développer de nouveaux partenariats commerciaux

Cette action, qui concerne spécifiquement une partie des missions propres du CDT, vise à préciser le positionnement de la Seine-et-Marne afin de différencier les cibles visées, et à mettre en œuvre, sur cette base, une stratégie de relations personnalisées avec les clientèles. Elle a également pour objectif le développement de stratégies commerciales avec les partenaires et les prestataires locaux. Cela implique :

- la **définition d'une nouvelle stratégie marketing et de communication du CDT**, fondée sur un positionnement misant sur les caractéristiques identitaires et sur la capacité d'innovation des acteurs économiques et associatifs du département. Cette stratégie sera ensuite mise en œuvre, en privilégiant le développement des partenariats (CRT, Disney, collectivités...) et au travers de nouveaux outils.
- le **renforcement de la politique de communication sur Internet**, celui-ci devenant le principal vecteur de l'information touristique pour les clientèles. Il s'agit de développer le site internet actuel « Tourisme 77 », pour en faire le véritable portail du tourisme départemental, tant vis-à-vis des clientèles, que des acteurs départementaux, en lien avec les autres actions du schéma. L'objectif est également d'optimiser l'utilisation des outils de communication offerts par internet, afin d'améliorer la diffusion de l'information touristique départementale. Une réflexion spécifique est enfin proposée sur l'accessibilité handicap du site internet du CDT.
- le **renforcement de la mise en réseau des partenaires autour du CDT, agence réceptive départementale** : il s'agit tout d'abord de conforter le partenariat avec le CRT, pour inscrire plus fortement l'offre seine-et-marnaise dans la politique de promotion et de commercialisation de l'Ile-de-France. Cette action repose également sur le renforcement du partenariat commercial avec Disney, et son évolution dans le cadre des projets de développement mis en œuvre par le groupe. Il s'agit enfin de développer les partenariats, au plan local avec les prestataires disposant de leur propre outil de commercialisation, mais également vis-à-vis des réceptifs et tour-opérateurs implantés sur Paris, nationaux ou étrangers.

#### 4. Renforcer et optimiser les outils de formation et de recherche

Cette action vise à conforter et renforcer la place du secteur touristique dans l'emploi départemental, au plan quantitatif comme au plan qualitatif, en s'appuyant sur le développement de la formation et de la recherche, ainsi que sur le rôle du tourisme en tant que vecteur d'insertion sociale et professionnelle. Cela implique :

- la **poursuite du rôle du Département dans la création du Pôle International du Tourisme**, visant à doter la Seine-et-Marne d'un outil structurant en termes de recherche et de formation touristiques, dans le cadre de la démarche nationale portée par l'Institut Français du Tourisme.
- la **participation aux réflexions régionales en cours relatives à la formation dans le domaine touristique**. Il s'agit d'inscrire le volet formation du schéma départemental dans le cadre du schéma régional des formations touristiques, en cours d'élaboration.
- le **développement de l'offre de formation par le renforcement des partenariats avec les organismes de formation**, et notamment avec les Universités seine-et-marnaises, ainsi que les structures spécialisées dans les formations touristiques (IREST notamment).
- la **poursuite et l'intensification de la politique d'insertion sociale et professionnelle par le tourisme**, en s'appuyant sur les entreprises seine-et-marnaises pour mettre en place un réseau de tuteurs, en développant l'accueil d'étudiants en alternance ou en apprentissage sur les cursus spécialisés, et par une action en faveur de l'orientation et de l'information professionnelle, en lien avec la CCI. Il s'agit également de développer les chantiers d'insertion dans le secteur touristique, en particulier en matière de réhabilitation du patrimoine.

#### 5. Renforcer la cohésion entre le territoire et Disney

L'objectif de cette action consiste à poursuivre et intensifier le partenariat entre le Département et Disney, notamment en apportant l'appui du Département aux projets portés par le groupe dans le cadre de ses futurs développements (Village Nature, centre de congrès...), afin de renforcer les retombées économiques liées à l'implantation seine-et-marnaise du pôle Disney pour le territoire. Cela implique :

- le **renforcement du développement de la « destination Disney »**, pour lequel la contribution départementale, dans le cadre d'une concertation avec le groupe DLRP, doit porter sur l'accessibilité en transports (cf. action 1), sur l'intervention en faveur de l'implantation d'équipements touristiques nouveaux, pour conforter la destination touristique du Val d'Europe, ainsi que la mobilisation de l'ensemble des politiques départementales afin de répondre aux besoins des salariés du groupe et de leurs familles (logements, services publics...).
  - la **promotion, au travers de la « destination Disney », de l'ensemble du territoire seine-et-marnais**, par la formalisation d'un accord pluriannuel avec le groupe DLRP : il s'agit notamment de capitaliser sur la notoriété de Disney et cibler ainsi sa clientèle nationale et internationale, pour promouvoir l'offre touristique seine-et-marnaise, au travers d'actions conjointes. Cette action repose également, en partenariat avec la Région, sur l'implantation de structures d'information touristique, sur le modèle du Kiosque, au sein des futurs développements de la « destination Disney ».
  - le **développement des accords de commercialisation entre le CDT et Disney**, en particulier pour les segments de la clientèle individuelle et de la clientèle de groupe, dans le cadre de « Disney Destination Market » (DDM), afin d'optimiser les retombées de la fréquentation des parcs pour les prestataires touristiques du territoire.
6. Soutenir les projets touristiques de demain par l'accompagnement des initiatives

L'objectif de cette action consiste à favoriser l'émergence de projets touristiques, portés par des acteurs publics ou privés, afin de faire de la Seine-et-Marne une destination d'excellence. Il s'agit également de privilégier les projets structurants, porteurs d'image et de retombées économiques. Cela implique :

- la poursuite de l'**accompagnement en ingénierie pour la requalification d'équipements existants et la définition de nouveaux projets**, déjà mis en œuvre notamment dans le cadre des pôles touristiques régionaux. Trois axes particuliers sont à valoriser : la définition de nouveaux concepts et de nouveaux projets, l'accompagnement des grands sites dans leur réflexion sur leur développement, et la poursuite du travail engagé avec la Région sur les bases de loisirs.
- le **soutien aux projets structurants, de rayonnement régional et à fort potentiel de retombées économiques**, qui doit s'exprimer au travers d'un accompagnement en ingénierie, notamment dans le cadre des pôles touristiques, mais également par un soutien financier particulier, tel qu'affiché au cours des dernières années dans le cadre de la politique contractuelle (Musée de la Grande Guerre à Meaux, Musée des Transports de Chelles...), des politiques sectorielles (Musée de la Gendarmerie de Melun, Centre Européen de Musique de Chambre,...) et de la politique tourisme (Franchard, Pôle International du Tourisme).
- la **constitution d'un réseau départemental d'ingénierie et d'expertise performant, à la disposition des prestataires touristiques** : il s'agit de mutualiser, autour du CDT, les expertises départementales des différents partenaires (SMD, chambres consulaires, groupements professionnels, OTSI, services départementaux...) afin de formaliser un véritable centre de ressources pour les prestataires touristiques.

7. Conforter la politique territoriale des pôles touristiques

L'objectif de cette action consiste à réaffirmer et conforter le rôle des pôles touristiques régionaux en tant qu'outil de structuration du développement territorial, et de cadre de mise en cohérence des politiques publiques. Cela implique :

- **l'affirmation de la place des pôles touristiques dans l'organisation et le développement du territoire** seine-et-marnais, dans le contexte de révision du schéma régional du tourisme. Les pôles touristiques régionaux constituent ainsi l'un des outils majeurs de la mise en œuvre de ce nouveau schéma, apportant aux porteurs de projets un accompagnement technique et financier.
- afin d'atteindre ces objectifs, il est également nécessaire de **conforter la transversalité et la cohérence des politiques conduites au sein des pôles**, en assurant notamment l'articulation entre l'étude stratégique de chaque pôle, les orientations du schéma départemental du tourisme, l'ensemble des politiques départementales et les stratégies portées par les acteurs territoriaux, en particulier les intercommunalités. A ce titre, les priorités définies par le schéma doivent être intégrées dans les outils transversaux de développement territorial, pôles touristiques régionaux mais également politiques contractuelles.

8. Construire des offres innovantes de valorisation touristique des patrimoines

Cette action vise à mettre l'accent sur la modernité de l'offre touristique seine-et-marnaise, par un soutien apporté au développement de formes innovantes de médiation et d'interprétation des patrimoines seine-et-marnais, ainsi qu'aux partenariats entre création artistique et patrimoines. Cela implique :

- une action en faveur de **l'adaptation de l'offre aux publics, par le soutien au développement de scénographies et muséographies privilégiant l'interactivité et l'émotion, notamment par l'utilisation des nouvelles technologies** : il s'agit d'accompagner les équipements dans la définition de projets muséographiques originaux et innovants, ainsi que pour la mise en place d'outils d'aides à la visite utilisant les nouvelles technologies (GPS, MP3...).
- le **soutien au développement des échanges entre patrimoines et création contemporaine** est également privilégié, et notamment l'encouragement à l'animation du patrimoine par l'organisation d'expositions d'art contemporain, de résidences d'artistes...
- la **mise en place d'un appel à projets « innovation touristique » départemental**, permettant d'offrir une valorisation particulière aux initiatives particulièrement exemplaires en matière d'innovation. Les projets sélectionnés pourront bénéficier d'un accompagnement spécifique, notamment en termes de communication, ainsi que d'un soutien technique à la candidature aux prix nationaux ou européens en matière d'innovation touristique.

9. Constituer une véritable offre de tourisme de nature

Cette action a pour objectif de développer et de valoriser au plan touristique le patrimoine naturel seine-et-marnais, en lien avec les orientations de la politique départementale en faveur des sports de nature, tout en le préservant des nuisances liées à une fréquentation inadaptée. Cela implique :

- **l'identification, la labellisation et la valorisation des espaces, sites et itinéraires (ESI)**, et l'intégration dans les critères d'inscription des sites de pratique des sports de nature au PDESI une approche en termes de potentiel de valorisation et de retombées touristiques.
- **le développement de pôles d'activités de nature**, à partir de zones géographiques identifiées, et notamment des espaces d'accueil de projets d'équipements éco-touristiques (Franchard, la Bassée, le Grand-Voyeux) autour desquels mobiliser plusieurs prestataires (aménagements, activités, restauration, hébergements...) afin de créer une offre complémentaire, permettant la conception et la commercialisation de produits touristiques.
- **le développement et la mise en tourisme d'une offre autour de l'itinérance** (pédestre, équestre, cycliste, fluviale...), afin de valoriser le potentiel départemental en matière de randonnée, et d'en faire un facteur d'allongement de la durée des séjours. En lien avec les schémas départementaux correspondants (PDIPR, PDESI, SDIC...), et le schéma régional du tourisme, il s'agit de favoriser l'implantation de services associés à la pratique des randonnées, et notamment de développer les capacités d'hébergements de groupe à proximité des itinéraires majeurs, et de doter les circuits à plus fort potentiel touristique d'outils de communication spécifiques (signalétique, cartes...) afin d'en assurer une véritable valorisation touristique.
- **le développement d'animations pédagogiques sur les ENS** : la valorisation de l'offre départementale en matière de tourisme de nature doit s'accompagner d'une action visant à sensibiliser le public sur la richesse du patrimoine seine-et-marnais et sa nécessaire préservation. Il s'agit donc de privilégier les aménagements et actions d'animation des sites naturels, et notamment des ENS, s'inscrivant dans cette démarche.

#### 10. Affirmer un tourisme pour tous

Il s'agit, au travers de cette action, de soutenir l'émergence du tourisme social en tant qu'axe de développement à part entière du tourisme seine-et-marnais, afin de proposer à tous les publics une offre adaptée à leurs besoins et leurs attentes. Cette action, qui suppose, en préalable, la mise en œuvre d'un soutien en faveur de la création d'hébergements de groupes (cf. action 2), implique :

- **l'accompagnement à l'émergence d'une filière tourisme social** sur le territoire départemental, et donc dans un premier temps un travail d'identification et de mise en relation de l'ensemble des acteurs concernés, prestataires touristiques, acteurs institutionnels et sociaux. Il s'agit de déterminer, de manière partenariale, les axes prioritaires de développement de la filière, afin de préciser les modalités de l'intervention départementale.
- **le soutien aux expérimentations en matière d'offre de tourisme social** : cette action consiste à accompagner les prestataires touristiques souhaitant s'inscrire dans une démarche de tourisme pour tous, pour leur apporter un appui à la définition du projet en termes de contenu de l'offre et de modalités de mise en œuvre, notamment au plan de la communication.
- **l'encouragement et la valorisation d'une offre touristique proposant une accessibilité tarifaire spécifique**, par exemple au travers du conventionnement avec les gestionnaires d'équipements.

#### 11. Soutenir l'évènementiel à vocation touristique

L'objectif de cette action consiste à favoriser, par un soutien aux évènementiels de qualité, une désaisonnalisation de l'activité touristique seine-et-marnaise, par un effet sur la durée des séjours d'une part, et sur le renouvellement des visites d'autre part. Cela implique :

- **l'accompagnement des grands évènements correspondant aux ambitions départementales**, originaux et de qualité, par la poursuite du soutien accordé aux grandes manifestations touristiques seine-et-marnaises, au plan financier, mais également en termes de communication, de conception de produits et de commercialisation. Il s'agit également de favoriser l'émergence et l'organisation sur le territoire seine-et-marnais de nouvelles manifestations, d'envergure régionale, nationale voire internationale.
- **la poursuite et le renforcement des initiatives départementales en matière d'impulsion d'évènements majeurs**, dans le cadre de la programmation artistique des équipements départementaux, mais aussi de grandes manifestations organisées par le Département, telles que Dépayz'Arts et la Rando des 3 Châteaux, susceptibles de s'accompagner de la conception de produits touristiques dédiés.

#### 12. Accompagner le développement d'une restauration de qualité et de terroir

Cette action vise à soutenir le développement d'une restauration de qualité, promouvant les produits du terroir de manière innovante. Il s'agit de renforcer l'attractivité du territoire en mettant l'accent sur son potentiel gastronomique, et de compléter ainsi l'offre touristique et l'image d'Art de Vivre de la Seine-et-Marne. Cela implique :

- **la promotion d'une gastronomie innovante et de qualité, en facilitant l'accueil et le développement d'établissements reconnus**, par une veille stratégique portant sur les grands chefs susceptibles d'être mobilisés, mais également la mise en place d'une charte de qualité locale, accompagnée d'une communication spécifique. Une intégration du soutien à la restauration dans les aides à l'investissement en faveur de l'hébergement touristique pourra être étudiée, afin de promouvoir la création et la rénovation des établissements.
- **le renforcement de la promotion des produits et artisans du terroir seine-et-marnais**, au travers d'une mise en réseau et d'un soutien en matière de communication. Il s'agit également de renforcer les liens entre producteurs et restaurateurs, notamment dans le cadre de la démarche des « Bistrots de Pays ». Un accompagnement spécifique sera mis en place en faveur des projets de valorisation du Brie, et plus généralement des fromages.

#### 13. Accompagner la structuration des filières

L'objectif de cette action consiste à favoriser la mise en réseau des acteurs par filière, pour encourager les collaborations et les partenariats, inciter à la mutualisation des expériences et des pratiques, et identifier les besoins spécifiques, en termes notamment de formation et d'information. Cela implique :

- **une contribution forte à la structuration et à l'animation des filières identifiées comme prioritaires** : le tourisme d'affaires, au travers notamment du club Paris Grand Est, le tourisme de nature, autour de la CDESI, le tourisme social en lien avec le Bureau International du Tourisme Social (BITS), le tourisme patrimonial et culturel, et le tourisme rural. Un dispositif d'animation et de gestion de ces filières doit être progressivement mis en place, reposant sur des actions de formation, l'organisation de « rencontres prestataires » permettant les partages d'expériences, ainsi qu'une démarche de communication et de conception de produits touristiques, favorisant la complémentarité des offres au sein des filières et entre les filières.
- **le développement de partenariats sur les filières ou thématiques prioritaires avec les départements voisins** (franciliens ou non), portant en particulier sur la Grande Guerre, le médiéval, ainsi que la valorisation du tourisme fluvial.

#### 14. Intensifier les démarches « qualité »

L'objectif de cette action consiste à inscrire la Seine-et-Marne en tant que destination d'excellence en matière d'accueil, par une sensibilisation et une incitation des prestataires touristiques à la nécessité de mettre en œuvre des démarches qualifiantes, en lien étroit avec la Région Ile-de-France et le CRT. Cela implique :

- **l'accompagnement des acteurs du tourisme (prestataires, OTSI, collectivités) pour la labellisation de leur équipement**, dans le cadre d'une démarche qualité régionale ou nationale, en s'appuyant sur les labels existants ou sur de nouveaux labels. Une réflexion sera également lancée sur le développement d'une labellisation départementale, notamment pour l'accueil des familles en lien avec la signature de la charte UNICEF, et pour la valorisation du patrimoine au travers d'un label « Villages de caractère » ou de la démarche nationale « Ville d'Art et d'Histoire » (cf. action 15).
- **l'intensification de la labellisation « tourisme et handicap » des équipements touristiques seine-et-marnais**, par un renforcement de la sensibilisation et du conseil auprès des gestionnaires.
- **le développement du management environnemental dans les entreprises du tourisme** s'inscrit dans le cadre de l'action 2 de l'Agenda 21 départemental. Il s'agit d'accompagner les prestataires dans la réalisation d'un pré-diagnostic environnement, visant à définir un plan d'actions personnalisé pour augmenter la qualité environnementale des équipements touristiques.

#### 15. Améliorer l'accueil et l'information sur les territoires

Cette action vise à renforcer la coordination et la cohérence de l'information et de l'accueil touristiques au plus près des territoires. Cela implique :

- **le développement de la politique en faveur de la signalisation touristique**, par la poursuite de la mise en œuvre du schéma départemental, en particulier le travail en cours sur les niveaux 3 et 4 de signalisation d'intérêt local et de circuits thématiques. Il s'agit également d'étudier les modalités de mise en œuvre d'une politique de promotion des « villages de caractères », par une labellisation et une signalisation spécifique. Cette action suppose également une réflexion autour des conditions d'autorisation de la mise en œuvre d'une signalisation en faveur des équipements touristiques privés (gîtes, campings, fermes auberges...).
- **le renforcement du rôle et des missions des offices de tourisme et syndicats d'initiatives**, par la promotion d'actions en faveur de la formation et de la mise en œuvre de démarches qualité, et par un développement de la mise en réseau, dans le cadre notamment de la convention d'objectifs entre le Département et l'UDOTSI, qui doit être renouvelée en 2009, mais aussi en articulation avec les pôles touristiques régionaux. Cette action s'appuie également sur la mise en place, par le CDT, d'outils facilitant la mise en réseau des OTSI, et en particulier d'une plate-forme de distribution. Il s'agit enfin d'accompagner de manière privilégiée la mutualisation des actions ainsi que la création d'offices de tourisme de pôle.

#### 16. Développer l'observation et la veille stratégique

L'objectif de cette action est de rendre plus opérationnelle l'information et les analyses produites, notamment par l'utilisation d'Internet, au travers d'un centre de ressources. Il s'agit également de positionner le CDT au cœur du dispositif de veille touristique, en développant l'outil actuel. Cela implique :

- le **renforcement de l'observatoire départemental du tourisme**, dans le cadre de l'observatoire régional et en articulation avec l'observatoire territorial du Département. Le renforcement de la fonction d'observation s'appuie notamment sur le développement et le renforcement des partenariats (INSEE, CRT, SMD...), sur la réalisation d'enquêtes en régie ou externalisées afin de suivre l'évolution des pratiques et attentes des clientèles, et sur le recueil et l'analyse des informations transmises par les prestataires. Il s'agit également de faire de l'observatoire un outil au service de la structuration des filières, par la réalisation d'analyses thématiques.
- **l'intensification de la veille sur les formes d'innovation touristique, et sur les projets des opérateurs touristiques**, par le développement d'une fonction de benchmarking, la mise en place d'un suivi des projets d'investissements touristiques structurants au niveau national et la constitution d'une base de données sur les opérateurs privés à l'origine de ces projets. Les données ainsi collectées seront mises à la disposition des professionnels, renforçant la fonction de centre de ressources du CDT.

17. Accroître le rôle et la place des seine-et-marnais dans le projet de développement touristique

Il s'agit de faire partager les images et les valeurs départementales aux habitants, afin de renforcer leur participation aux projets touristiques mis en place. Cela implique :

- le **développement de l'appropriation des richesses départementales par les seine-et-marnais**, au travers de la communication institutionnelle, et par le renforcement des actions visant à faire participer les habitants à la découverte de leur territoire, notamment les nouveaux arrivants, pour en faire les ambassadeurs du tourisme départemental. Il s'agit également de poursuivre et de renforcer la diffusion et l'offre de la Carte Ballad'Pass, qui connaît un succès important.
- le **renforcement des fonctions de prescription et de conseil des hôtes**, en particulier par le développement de formations de « guides de pays » à destination des professionnels et des habitants, et par la mise en place d'actions de sensibilisation aux sites et activités touristiques départementaux en faveur des hébergeurs et des commerçants.

Ce nouveau schéma porte donc l'ambition d'asseoir et de renforcer la place du tourisme en tant qu'élément structurant du développement seine-et-marnais, en termes d'économie, d'aménagement, et enfin d'identité, en s'appuyant sur l'ensemble des atouts du territoire départemental, dans une perspective de développement durable.

La dimension participative de la démarche, et l'approche transversale sur laquelle s'est fondée l'élaboration des orientations stratégiques et du plan d'actions de la politique touristique départementale pour les cinq années à venir, s'inscrivent dans la volonté de définir un véritable projet de développement touristique, fédérateur pour l'ensemble des acteurs du territoire, professionnels du tourisme, partenaires institutionnels, collectivités et seine-et-marnais. En ce sens, ce nouveau schéma constitue la contribution du secteur touristique au projet de territoire départemental, et celle de la Seine-et-Marne au schéma régional du tourisme et des loisirs, dont la révision a été lancée en début d'année.

Je vous propose donc d'approuver le schéma départemental du tourisme durable pour 2009-2013, tel qu'annexé à la présente délibération.



Le Président du Conseil général,

Vincent ÉBLÉ



Dossier n° 6/01 des rapports soumis à la commission  
n° 6 - Affaires Culturelles, Patrimoine et Tourisme

Rapporteurs : M. WALKER  
Commission n° 6 - Affaires Culturelles, Patrimoine et Tourisme

M. BERQUIER  
Commission n° 1 - Aménagement durable du territoire et Environnement

M. CORNEILLE  
Commission n° 5 - Education, Jeunesse et Sports, Affaires Internationales

---

Séance du 29 Mai 2009

OBJET : Présentation et approbation du nouveau Schéma Départemental du Tourisme pour la période 2009-2013.

**LE CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE,**

Vu le rapport du Président du Conseil général,

Vu l'avis de la Commission n° 6 - Affaires Culturelles, Patrimoine et Tourisme,

Vu l'avis de la Commission n° 1 – Aménagement durable du territoire et Environnement,

Vu l'avis de la Commission n° 5 - Education, Jeunesse et Sports, Affaires Internationales,

**DECIDE**

Article 1 : d'approuver le Schéma Départemental du Tourisme 2009-2013, annexé à la présente délibération.

Article 2 : de proposer à la Région Ile-de-France de prendre en compte les orientations du nouveau schéma seine-et-marnais dans le cadre de la révision en cours du Schéma Régional du Tourisme et des Loisirs.

LE PRESIDENT,

V. ÉBLÉ

